

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE

RÈGLEMENT DU PROGRAMME

CLUB DES 300

SESSION 2026 – 2027

Programme porté en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Document de référence encadrant les modalités de candidature, de sélection et de déroulement du programme

club des 300 

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

I CONTEXTE

En juin 2026, la Fédération a été sélectionnée par le Comité National Olympique et Sportif Français pour participer à la seconde vague d'essaimage du programme **Club des 300**, destiné à accompagner et former les femmes dirigeantes du mouvement sportif.

Lancé en 2022 par le CNOSF, le Club des 300 s'inscrit pleinement dans l'objectif de parité entre les femmes et les hommes au sein des instances dirigeantes du mouvement sportif. Les évolutions législatives ont renforcé cette exigence au niveau national et prévoient son extension au niveau régional à compter de 2028.

L'objectif de ce programme est essentiel : accompagner les femmes dirigeantes dans leur parcours, renforcer leurs compétences et leur donner les outils nécessaires pour accéder demain à de nouvelles responsabilités au sein du mouvement gymnique.

À travers ce programme, la Fédération porte une ambition forte : **accompagner l'engagement bénévole des femmes** dans la vie de ses clubs et de ses structures et leur permettre d'accéder à davantage de responsabilités dirigeantes. Cette ambition prend tout son sens au sein d'une Fédération dont les licenciées sont très majoritairement des femmes et qui entend renforcer la place des femmes dans l'ensemble de ses instances.

II DISPOSITIONS DU PROGRAMME

Le Club des 300 a vocation à accompagner spécifiquement les dirigeantes bénévoles dans leur parcours et leur accès à de nouvelles responsabilités au sein du mouvement gymnique.

15 PLACES MAXIMUM	100% GRATUIT POUR LES CANDIDATES	4-5 H D'ENGAGEMENT PAR MOIS
-----------------------------	--	---------------------------------------

a Modalités de candidature

Les candidates devront répondre aux critères suivants :

- Être une femme âgée de 18 ans et plus
- Être licenciée FFGym
- Être engagée bénévolement au sein du mouvement gymnique, que ce soit dans un club ou une structure déconcentrée
- Être parrainée par un Comité régional ou départemental
- Ne pas exercer d'activité salariée au sein d'une structure déconcentrée de la FFGym ou du siège fédéral

Cette dernière condition répond à la vocation du programme, spécifiquement conçu pour accompagner et renforcer l'engagement des dirigeantes bénévoles.

La candidature s'effectue via [ce formulaire](#), précisant les motivations et coordonnées de la candidate.

Le Comité régional ou départemental parrain devra transmettre une lettre de recommandation à l'adresse clubdes300@ffgym.fr

b Modalités de sélection

La sélection se fera par un comité de sélection, sur la base du dossier de chaque candidate, autour des critères suivants :

- La motivation exprimée dans la candidature
- Le projet d'engagement au sein du mouvement sportif
- L'expérience et le parcours de la candidate
- La recherche d'une diversité territoriale, générationnelle et de parcours
- La disponibilité pour participer aux temps de formation en présentiel prévus dans le programme

Un maximum de **15 bénéficiaires** sera retenu pour cette session.

c Modalités pratiques

Les temps de formation seront déclinés sous deux formats, présentiel et distanciel, répartis de la manière suivante :

- **21 novembre 2026** — au siège fédéral à Paris : lancement du programme
- **29 mai 2027** — lors du Championnat de France Élite GAM-GAF : clôture du programme et valorisation

Le parcours comprendra également :

- Un atelier de co-développement en petits groupes, en visioconférence
- Six classes virtuelles, organisées en soirée ou le week-end, à raison d'une par mois, autour de thématiques proposées par le CNOSF; ces sessions seront enregistrées et mises à disposition sur la plateforme fédérale Imagym
- Des modules de formation en ligne, issus des ressources Club des 300 du CNOSF, accessibles sur la plateforme Sporteef utilisée par la Fédération

La participation au programme est **gratuite** pour l'ensemble des candidates sélectionnées. Le programme représente un investissement moyen de **4 à 5 heures par mois**.

d Engagement de la bénéficiaire

Afin de valider son parcours et d'être diplômée, chaque bénéficiaire s'engage à :

- Participer à l'ensemble des temps de formation organisés en présentiel (100 %), sauf absence dûment justifiée
- Participer à au moins 75 % des temps de formation organisés à distance

Les horaires des réunions sont fixés par la Fédération, après consultation des bénéficiaires. Chaque participante s'engage à respecter impérativement ces horaires et les modalités d'organisation communiquées.

e Accompagnement par les structures déconcentrées

Chaque candidate doit être parrainée par un Comité régional ou un Comité départemental.

Le Comité parrain s'engage à accompagner la ou les bénéficiaire(s) sélectionnée(s) tout au long de son parcours, et favorise, lorsque cela est possible, la mise en pratique des compétences acquises dans le cadre du programme.

Le nombre de candidatures pouvant être présentées est limité à deux par région, qu'elles soient parrainées par un Comité régional ou par un Comité départemental de la région. En conséquence, toute candidature soutenue par un Comité départemental devra être portée à la connaissance du Comité régional avant sa transmission à la FFGym.

Lorsque plus de deux candidatures sont proposées au sein d'une même région, il appartient à la commission territoriale de sélectionner les deux candidatures qui seront transmises à la Fédération. Une liste complémentaire

peut également être établie afin de permettre, en fonction des places disponibles, l'examen de candidatures supplémentaires.

f Valorisation des diplômées

La Fédération valorisera les bénéficiaires ayant validé leur parcours à travers des communications dédiées.

Un temps de clôture, de mise à l'honneur et de remise des diplômes sera organisé à l'issue du programme.

g Prise en charge

La Fédération prend en charge les frais pédagogiques, les frais de repas et de transport des bénéficiaires, selon le barème fédéral.

Les éventuels frais d'hébergement sont à la charge du Comité régional ou départemental parrain. Son accord sur cette prise en charge devra être confirmé au moment du parrainage de la candidate.

h Confidentialité

Le programme repose sur la confiance, la liberté des échanges et le partage d'expériences entre les participantes.

À ce titre, la bénéficiaire s'engage à tenir strictement confidentielles, et en toutes circonstances, pendant une durée de cinq (5) ans, les informations portées à sa connaissance dans le cadre des réunions et des différents temps du programme.

Sont notamment concernés les documents d'information mis à disposition des bénéficiaires tels que le trombinoscope et l'annuaire, ainsi que les supports de présentation des intervenants (PowerPoint, etc.) et les ressources de formation (présentations, podcasts, vidéos, fiches) communiqués dans le cadre du programme.

i Contacts

Pour toute question relative au programme, aux modalités de candidature ou aux projets pouvant être développés dans ce cadre, les candidates peuvent contacter le service Développement des activités et de l'innovation à l'adresse suivante : clubdes300@ffgym.fr

III PROGRAMME

Le calendrier prévisionnel de la session 2026-2027 se décline comme suit :

Date	Étape
16 septembre 2026	Ouverture de la période de candidature
4 octobre 2026	Fin de la période de candidature
Au plus tard le 16 octobre 2026	Sélection des bénéficiaires
21 novembre 2026	Temps de lancement en présentiel au siège fédéral
29 mai 2027	Temps de clôture et de valorisation, à l'occasion du Championnat de France Élite GAM-GAF

Classes virtuelles (rythme mensuel)

Mois	Thématique
Décembre 2026	Connaître l'écosystème sportif
Janvier 2027	Le projet
Février 2027	La posture de leadership
Mars 2027	Les clés du management
Avril 2027	Asseoir et perfectionner sa prise de parole
Mai 2027	Les essentiels de la gestion financière

Les modules « *Communication* », « *Marketing sportif* » et « *Organisation d'événements* » seront uniquement disponibles sur la plateforme en e-learning.

La date de l'atelier de co-développement sera déterminée ultérieurement et communiquée aux bénéficiaires.